



Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	5
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 05 avril 2024.

Date d'affichage : lundi 15 avril 2024.

Le douze avril deux mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

**Procuration** : Monsieur Bruno JOLLY a donné procuration à Madame Raymonde POIROT.

---

**Délibération N°04/2024 VOTE DES TAUX D'IMPOSTION LOCAUX 2024**

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** DECIDE de ne pas modifier les taux et donc VALIDE pour 2022 les taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti	43.18 %
Taxe foncière sur le non-bâti	28.67 %
Taxe d'habitation	11.28 %

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT  
2024.04.15 11:49:40 +0200  
Ref:6342079-9487943-1-D  
Signature numérique  
le Maire